

Montpellier, Vendredi 29 septembre 2017

Communiqué de

Communiqué de presse

PROTECTION DES POPULATIONS

Démarchage téléphonique et invitation en magasin

MISE EN GARDE DES CONSOMMATEURS

La Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Hérault appelle à la vigilance les consommateurs, invités, suite à un démarchage téléphonique, à se rendre dans un magasin de meubles pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Ce type de procédé constitue le mode opératoire privilégié de sociétés d'ameublement éphémères, connues pour cibler les personnes âgées et avoir recours à des pratiques commerciales particulièrement agressives :

- Cadeaux remis ne correspondant pas aux produits annoncés et se révélant de faible valeur;
- ♣ Prix des produits exposés artificiellement gonflés, permettant aux vendeurs d'accorder des remises illusoires pour faire croire aux consommateurs qu'ils font une bonne affaire ;
- ♣ Gains annoncés dans le cadre de la loterie se transformant en un bon d'achat à valoir le jour-même sur les articles en vente ;
- ♣ Pression constante exercée par les vendeurs lors de la négociation commerciale pour inciter les consommateurs à l'achat et usage d'arguments mensongers ;
- ♣ Infractions à la réglementation en matière de vente hors établissement (à laquelle ce type de vente est soumis, compte tenu de l'utilisation passagère et irrégulière de ces locaux): non-respect du délai de réflexion de 14 jours, perception d'argent à la commande, obstacle à l'exercice du droit à rétractation et livraison et enlèvement de l'ancien mobilier dans la journée.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'un client potentiel ne quitte pas les lieux sans avoir signé un bon de commande, y compris, par une convivialité feinte, ou a contrario, par des tentatives d'intimidation et des menaces verbales.

Tout consommateur s'estimant victime des pratiques d'un tel établissement peut prendre contact avec les enquêteurs :

Direction Départementale de la Protection des Population de l'Hérault rue Serge Lifar CS87377 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 04.99.74.31.55

Courriel: ddpp@herault,gouv,fr

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle 04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Ces magasins ne restant ouverts que quelques semaines, les consommateurs sont invités à s'adresser à la DDPP dans les meilleurs délais.

Tout témoignage (accompagné, si possible, de l'invitation reçue, du bon de commande, de l'offre de crédit) peut faire gagner un temps précieux aux enquêteurs et permettre de conforter leurs propres constatations, en vue de saisir le tribunal compétent.

En cas de poursuites pénales, les personnes concernées pourront se porter partie civile pour demander à être indemnisées du préjudice subi.

